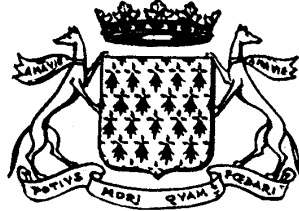


LA BLANCHE HERMINE



FÉDÉRATION BRETONNE LÉGITIMISTE
BP 10307 35703 RENNES CEDEX 7
CCP RENNES 361322 N

N° ISSN 1282-6669
CPPAP N° 0908 G 82360

Bimestriel, le N° : 4 € - Abonnement 1 an : 20 €

N° 69 – novembre - décembre 2008



UN BILAN POSITIF

Pour nous monarchistes, l'année 2008 a été, incontestablement, marquée par les succès diplomatiques du Prince. Les visites à l'Élysée ont redonné le pas à l'aîné des Bourbons sur tous les prétendants et constituent en quelque sorte une reconnaissance des lois fondamentales du royaume par le représentant actuel de la république. Le deuxième coup d'éclat est venu du Vatican avec l'audience accordée par le Saint-Père au successeur légitime des rois de France qui, pour l'occasion, arborait le cordon du Saint-Esprit. Malgré le silence des médias français et selon une stratégie différente de celle de son père, Louis XX continue à se faire reconnaître.

Beaucoup plus modestement mais avec détermination, la grande famille des Bretons légitimistes, rassemblée au sein des cercles de la Fédération Bretonne Légitimiste, a maintenu le cap. En Cornouaille le cercle Duchesse Anne, qui avait vu le jour en 2007, a organisé ses premières manifestations ouvertes et, à l'instar des six autres cercles, a commencé son long travail quotidien pour faire connaître la solution monarchique dans sa province. Travail difficile s'il en est tant les chantages de la république n'ont cessé depuis deux siècles de travestir l'histoire de la monarchie.

Dans un monde en crise qui se globalise et s'uniformise de plus en plus, qui se donne sans retenue au règne d'un matérialisme consumériste, il est cependant possible d'espérer que nos compatriotes se rallieront plus facilement à nos objectifs. Si l'on en croit le sondage réalisé par BVA en mars 2007 pour *France Soir*, 3 % des Français seraient tout-à-fait favorables à ce que le Chef de l'État soit un Roi (et 14 % plutôt favorables). Rapporté à la Bretagne, c'est 129 000 habitants qui aspirent à un retour du Roi. Leur redonner l'espoir est une priorité et cela passe par :

- un renforcement de nos cercles. La Révolution veut nous faire croire que chacun d'entre nous possède une portion de souveraineté. Réalistes, nous savons qu'il nous faut agir d'abord dans le cadre naturel de notre famille, de notre commune et de notre petite province, sans utiliser les armes subversives proposées par la république.
 - une augmentation sensible du nombre de nos abonnés, même si notre propre "sondage" laisse entendre que la première motivation des lecteurs de LA BLANCHE HERMINE réside d'abord dans l'intérêt des articles. La défense des valeurs qui ont fait la grandeur et l'originalité de la Bretagne, l'espoir placé dans le principe monarchique et la désillusion vis-à-vis des promesses républicaines viendraient ensuite.
- Ensemble, nous serons plus forts

À tous les abonnés, à tous les adhérents de nos cercles et à tous nos amis, nous souhaitons une



Bonne et Heureuse Année 2009
Bloavez Mat



PIERRE COËTQUEN

✓ Le coût de l'Éducation nationale

Avec 1,3 millions d'agents, l'Éducation nationale est le second employeur le plus important du monde après les chemins de fer indiens. Plus de 38% des agents de l'Éducation nationale sont affectés à des tâches administratives et n'enseignent pas. Les dépenses ne cessent d'augmenter et pourtant, en raison de la décroissance démographique, les élèves sont chaque année moins nombreux, et malheureusement les résultats ne sont pas au rendez-vous.

Source : <http://www.soseducation.com>

✓ Prud'homales : la déroute des syndicats

Le 3 décembre, 19 millions d'électeurs étaient invités à voter. Seuls 4,7 millions ont participé au scrutin. Soit 74,5% d'abstentionnistes.

En Bretagne,

32,42 % des employeurs se sont exprimés (30,23 pour toute la France)

22,75 % ont voté UDE (21,81 ")

8,63 AEES (5,73 ")

UDE = Medef, CGPME et UPA

AEES = Association des Employeurs de l'Économie Sociale

26,29 % des salariés se sont exprimés (24,76 pour toute la France)

8,37 % ont voté CFDT (5,40 ")

8,01 CGT (8,42 ")

3,72 FO (3,92 ")

1,91 CFTC (2,15 ")

✓ Le travail du dimanche

On nous dit que le projet d'extension du travail du dimanche ne concerne que le secteur commercial et que les salariés seront libres de travailler ou non. À voir ! Le dimanche 21 décembre, les commerces rennais avaient l'autorisation exceptionnelle d'ouvrir. À cette occasion, 4 parcs relais ont été ouverts toute la journée. La fréquence métro a été renforcée de même que celle des bus. Au total, combien de salariés auront été mobilisés pour permettre aux grandes surfaces d'améliorer leur chiffre d'affaires ?

✓ État du diocèse de Rennes, Dol et Saint-Malo

Cinq ans après la refondation des paroisses (aujourd'hui 82 pour 53 cantons), le diocèse voit diminuer, d'année en année, le nombre de

ses prêtres. Actuellement leur âge ne laisse pas entrevoir une amélioration, au contraire, puisque seulement dix ont entre 25 et 39 ans, 42 entre 40 et 59 ans, 293 entre 60 et 89 ans et 21 ont plus de 90 ans. Combien seront-ils dans 10 ans ?

Source : *Ouest-France* du 23 décembre 2008

✓ Le Conseil régional face à la crise.

Dans sa session des 18, 19 et 20 décembre 2008, le Conseil régional a adopté son budget 2009. Dans un contexte marqué par la crise, un amendement de 13 millions d'euros permettra la mobilisation rapide d'investissements pour soutenir l'activité de secteurs fragilisés dont le bâtiment et les travaux publics. Ce budget 2009 a été voté à l'unanimité (L'abstention du groupe UDF-Modem a été qualifiée de "positive") ; un consensus inédit, privilégiant l'unité bretonne face à la crise.

✓ Motion pour la réunification

Au cours de cette même session, s'appuyant notamment sur :

- La résolution relative au processus de réunification administrative de la Bretagne adoptée à l'unanimité lors de la session des 7 et 8 octobre 2004
- Les récentes déclarations du Président de la République et du Gouvernement en faveur d'une réforme de la carte des collectivités territoriales en 2009,

SOMMAIRE

☆☆☆☆☆

■ Editorial – Un bilan positif.....	Pierre Coëtquen	p. 1
■ En bref	Henri Linon	p. 2
■ Au-delà de l'agitation politicienne.....	Pierre Valancony	p. 3
■ Soljenitsyne et le "déclin du courage"	Daniel Artur	p. 5
■ L'évolution nécessaire des entreprises.....	Pierre Bodin	p. 6
■ <u>Les Institutions</u> : Le droit divin providentiel, mythe ou réalité dans la pensée de Bossuet	Jean-Michel Bocquet	p. 7
■ <u>Les Pages de notre Histoire</u> :		
Le clergé et les fêtes sous la Monarchie de Juillet ..	Michel Duval	p. 9
La couronne d'épines de Notre-Seigneur	Michel de Mauny	p. 12
■ <u>La Contre-révolution en œuvre</u>		
L'embarquement pour Jersey (V)	André Couillard	p. 15
■ Notes de lectures		p. 18
■ Carnet		p. 18
■ Communiqué - Activités		p. 19
■ La légitimité en Bretagne - Abonnement.....		p. 20

le Conseil régional a voté à l'unanimité une motion en faveur de la réunification administrative de la Bretagne et d'une intensification des partenariats avec le Conseil général de Loire-Atlantique.

✓ Le Mouvement fédéraliste et les écologistes

Dans un article publié par l'Agence Bretonne de Presse (16 décembre 2008), Jean-Yves Quiguer, président du Mouvement fédéraliste de Bretagne, étrille sérieusement les écologistes. Quelques citations :

- Il faut une certaine dose de naïveté pour penser que les écologistes représentent une alternative sympathique. En réalité, ils élaborent un système liberticide, sélectif et autoritaire.
- Si on croit le dossier réalisé par l'Ifrap, le coût global de la politique de développement durable est évalué à 4,317 milliards d'euros. Au nom d'une nouvelle pratique écologique, on finance près de 86 000 fonctionnaires.
- La Bretagne a un taux d'administration plus élevé que la moyenne nationale, cette dernière étant excessive au regard de la moyenne des pays de l'OCDE : plus du double.
- Les écologistes sont foncièrement jacobins, prédateurs des deniers publics, et autoritaires derrière un molletisme de façade.
- On ne se comporte pas en Bretagne comme on se conduit à Paris ou à Bègles. On comprend mal pourquoi nous devrions nous plier devant l'arrogance et le cynisme d'un Noël Mamère, cumularde, aussi jacobin que l'ORTF qui employait ce rastignac journaliste. Ses relais en Bretagne sont autant de menaces pour notre économie, nos industries et nos emplois.

Le Mouvement Fédéraliste de Bretagne plaide et milite pour l'adoption d'une architecture fédérale en Bretagne, en France et en Europe. Membre de l'Union des Mouvements Fédéralistes (UMF), il défend le concept de fédéralisme contractuel dans le cadre des institutions.

✓ Le Peuple des Dunes

Le Peuple des Dunes, collectif regroupant plus d'une centaine d'associations, a été créé en janvier 2007 pour s'opposer à un projet d'extraction de sable en mer, par les cimentiers Lafarge et Italcementi, qui entendent extraire 600 000 tonnes de sable par an pendant 30 ans, soit 18 millions de tonnes, à 3 milles du plus grand massif dunaire de Bretagne. Ce massif dunaire, classé pour partie Natura 2000, fait partie intégrante du Grand site qui va de Quiberon à Gâvres. L'Union européenne, l'État, la région et le département y ont investi des sommes importantes pour protéger la faune et la flore.

Saisi par le Peuple des Dunes et l'Association de Sauvegarde et

de Protection du Littoral de la presqu'île de Gâvres d'un recours contre l'arrêté du 3 mai 2005 publié au JO du 27 mai 2005, qui autorisait le groupe Lafarge à effectuer des recherches en mer, le tribunal administratif de Rennes vient de se prononcer le 11 décembre 2008.

Il a refusé de juger l'affaire sur le fond au motif que le Permis Exclusif de Recherche initial, d'une durée de validité de 24 mois, était caduc au moment du jugement (l'examen du recours a duré 40 mois). Mais, plus encore, il a jugé que la demande de renouvellement du permis, déposé fin janvier 2007 par le groupe Lafarge, avait expiré, selon les délais en vigueur, le 27 avril 2008. Dès lors, le tribunal a expressément déclaré : *«l'examen du recours est devenu sans objet»*.

Source : <http://le-peuple-des-dunes.org>

✓ Le Breton de l'année

Armor magazine décerne chaque année son prix du "Breton de l'année X". En 2008, son choix s'est porté sur Patrick Poivre d'Arvor, en compétition notamment avec le député Marc Le Fur et le maire de Carhaix, Christian Troadec.

HENRI LINON

AU-DELÀ DE L'AGITATION POLITICIENNE

Le quotidien *Ouest-France*, dans son numéro daté du 24 novembre dernier nous a donné, à la suite d'un long article consacré au pitoyable spectacle offert par le Parti Socialiste lors de l'élection de son "premier secrétaire", une information brève mais digne d'attention. Il s'agit, en l'occurrence de l'invitation faite aux fidèles d'une paroisse de la Vendée Militaire, durant la messe dominicale, de ... "*prier pour les*

socialistes afin qu'ils retrouvent le chemin du bien commun". Selon le journaliste qui rapporte le fait, ce simple rappel d'une exigence fondamentale de la doctrine chrétienne, il est vrai si souvent ignorée de nos jours ¹, aurait surpris certains

¹ Curieusement, on découvre une réminiscence, volontaire ou non, dans le rappel fait par une candidate socialiste du principe de "la loi juste", élément de la légitimité. Reste à savoir comment on entend la chose.

assistants. Et pourtant, le desservant ne faisait là que remplir une obligation de son ministère, lequel ne se borne pas aux strictes exigences du culte. Dans le gouvernement de la Cité, le service premier du bien commun reste le critère fondamental de légitimité des responsables politiques.

Il s'avère évident qu'en faisant étalage publiquement de leurs dissensions idéologiques et de leurs ambitions personnelles, les dirigeants du plus important parti de gauche, ont allègrement piétiné les supposées valeurs qu'ils prétendent incarner. De plus, par l'ampleur même de la crise ainsi révélée, le séisme déborde très largement le cadre de leur propre mouvement. Elle est un révélateur implacable de la faiblesse structurelle de nos institutions. Certes, dans cet univers politique à la dérive, faute de véritables repères, les partis "collectivistes" tiennent le haut du pavé car ils revendiquent la vocation de gardiens et de dispensateurs de la morale publique et privée comme de la culture. Dans la société contemporaine, ils s'arrogent, abusivement, le droit de dire le bien et le mal sans que personne, à vrai dire, ne leur dispute ce magistère. Celui qui oserait relever la tête et refuser de partager leurs "vérités" se trouverait rapidement classé parmi les suspects et réduit au silence ou à l'exil intérieur. Inutile, en la matière, de donner des gages : ils n'effacent pas la condamnation.

De plus, il faut bien l'admettre, les gens dits de droite dans le vocabulaire en usage, ont généralement en raison de leur libéralisme foncier, adhéré volontairement à la plupart des dogmes du camp adverse. Pour l'essentiel, ils ne cherchent qu'à sauvegarder leur situation sociale, leur "art de vivre", même au prix des plus graves concessions. Les hommes des Lumières, aristocrates et bourgeois, fascinés, au sens le plus exact du terme, par la révolution qu'ils pressentaient, agissaient de la sorte, soutenant avec zèle et naïveté les idées nouvelles qui devaient les mener à la mort.

Au delà des péripéties désolantes du moment, c'est l'essence même du régime et de la société entière qui se trouve mise en cause. La démocratie, qui survit tant bien que mal par temps calme, se montre incapable de faire face aux difficultés lorsque la tempête se lève.

Dernière minute :

Le premier Ministre luxembourgeois a dit vouloir changer la Constitution du Grand Duché afin de diminuer les prérogatives du Souverain au motif que ce dernier a refusé de signer la loi officialisant l'euthanasie au Luxembourg.

L'esprit de division, fruit amer de la politique partisane, fait obstacle à la réalisation de la nécessaire unité. On voit bien, dans le cas présent, que malgré les appels de quelques uns au rassemblement, les socialistes se sont montrés inaptes à désigner un véritable chef capable de les réunir. Ils en ont été réduits à abandonner le pouvoir à des seconds couteaux. Pour ce qui regarde l'actuelle crise financière, économique et sociale qui frappe le pays, il s'avère impossible de mettre fin aux querelles, aux polémiques, aux provocations multiples. Là encore, l'idéal du bien commun reste une expression dépourvue de sens.

Pour en revenir à la démocratie, présentée aujourd'hui comme le système achevé de gouvernement, universel et obligatoire, la critiquer, même avec mesure, suffit à nous rejeter "dans les ténèbres extérieures" en compagnie des impurs et des "liberticides". Faut-il rappeler ici qu'à la suite de saint Thomas d'Aquin, nos suffrages vont à un gouvernement mixte, modéré par nature, qui sait associer -chacun à sa place- l'autorité d'un roi, la sagesse d'une véritable aristocratie et les aspirations légitimes du peuple. Monseigneur le comte de Chambord, en 1865, appelait déjà de ses vœux "l'alliance si désirable de l'autorité et de l'ordre avec la liberté" ² Ce ne sont pas là les propos d'un possible dictateur.

On pourrait penser que le temps des rois est définitivement clos. Ce serait aller bien vite en besogne. Dernièrement, il m'a été donné de lire ³ que le patriarche orthodoxe de Georgie, dans le Caucase, avait publiquement souhaité la restauration de la monarchie. En conséquence, le parlement de l'État a créé une commission chargée d'étudier la faisabilité d'une telle mutation institutionnelle. En Birmanie, dans les années cinquante, il avait été question du retour de l'ancienne dynastie. Chacun a pu constater la solennité avec laquelle le gouvernement russe a organisé le retour des cendres de la famille impériale à Saint-Petersbourg.

² cf. *Henri comte de Chambord : Textes politiques*, Communication et Tradition, Paris 1995.

³ cf. *Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, Novembre 2008.

PIERRE VALANCONY

L'année 2008 a vu disparaître l'un des artisans de la chute du mur de Berlin. À LA BLANCHE HERMINE, nous n'avions pas encore pu évoquer l'auteur de "L'Archipel du Goulag". Daniel Artur répare cette lacune. Après une brève biographie de Soljenitsyne, l'auteur nous fait redécouvrir des passages essentiels du célèbre discours de Harvard.

L'écrivain russe Prix Nobel de littérature en 1970, Alexandre Soljenitsyne est décédé dimanche 3 août à la suite d'une insuffisance cardiaque aiguë à l'âge de 89 ans à son domicile de Moscou. Il a été inhumé au monastère Donskoï à Moscou.

Les forces de l'ordre déployées en nombre ne sont pas parvenues à contenir les centaines de personnes présentes lorsque le cortège funèbre s'est ébranlé hors de la Grande cathédrale vers le cimetière, à une centaine de mètres de là. Une foule compacte à laquelle s'était joint le président russe Dimitri Medvedev.

Sa dénonciation inlassable du communisme soviétique eut un retentissement dans le monde entier. Son hostilité contre le régime soviétique apparaît dès 1945 dans une lettre à un ami d'enfance. Le jeune capitaine d'artillerie laisse entendre que Staline lui semble s'être éloigné de l'idéal de Lénine. Cette simple lettre lui vaut d'être condamné à huit ans de camp pour activité contre-révolutionnaire.

À l'expiration de sa peine, en 1953, c'est un homme brisé qui est assigné à «résidence à perpétuité» en Sibérie.

En 1962, il publie le roman "Une journée d'Ivan Denissovitch". Cette plongée de vingt-quatre heures dans l'enfer des camps donne une voix aux innombrables martyrs qui n'ont pas survécu, comme lui, à l'enfer du goulag.

En 1967, il provoque encore le système en réclamant la suppression de la censure. Deux ans plus tard, il est exclu de l'Union des écrivains d'URSS.

En 1973, "L'Archipel du Goulag" déclenche à nouveau les hostilités avec le Kremlin. Le KGB a en effet mis la main, à Leningrad, sur un exemplaire du roman. L'amie à qui l'écrivain avait confié son manuscrit est arrêtée et interrogée plusieurs jours. Elle est finalement retrouvée pendue. Lorsqu'il apprend la nouvelle, Soljenitsyne n'hésite pas à déclarer ouvertement la guerre au régime.

"Son cri fut entendu dans le monde entier, écrira Pierre Rousselin dans le Figaro, Et ce cri fut la raison d'être de l'écrivain : témoigner pour les victimes du goulag et dénoncer le communisme

comme le mensonge absolu. Sa révolte contre la machine totalitaire, ses incessants coups de boutoir contre la «doctrine unique et vraie» ont fait de ce rescapé des camps de concentration le témoin à charge numéro un des tortionnaires soviétiques.

"Vingt années d'exil aux États-Unis ont entretenu sa méfiance à l'égard d'un Occident qu'il juge livré au matérialisme et incapable de faire une place à la spiritualité. Ses critiques, pourtant fondées, lui vaudront chez certains une réputation de nationaliste rétrograde, alors que sa pensée dépasse largement le cadre politique. "

Alexandre Soljenitsyne n'était ni socialiste ni libéral. Non seulement il critiquait l'état et l'évolution des sociétés occidentales, mais il prônait les valeurs les plus traditionnelles et les plus opposées à la société de décadence. Il osait dire que la liberté se trouve dans l'ascèse et que Dieu est plus important que la démocratie. Son discours de Harvard aux États-Unis prononcé le 8 juin 1978 sous le titre "Le déclin du Courage" est une mise en garde à l'Occident contre son matérialisme.

Le déclin du courage est peut-être le trait le plus saillant de l'Ouest aujourd'hui pour un observateur extérieur. Le monde occidental a perdu son courage civique, et dans son ensemble et singulièrement et dans chaque pays, dans chaque gouvernement

"(..) Une liberté destructrice et irresponsable s'est vue accorder un espace sans limite. Il s'avère que la société n'a plus que des défenses infimes à opposer à l'abîme de la décadence humaine, par exemple en ce qui concerne le mauvais usage de la liberté en matière de violence morale faite aux enfants, par des films tout pleins de pornographie, de crime, d'horreur. On considère que tout cela fait partie de la liberté, et peut être contrebalancé, en théorie, par le droit qu'ont ces mêmes enfants de ne pas regarder et de refuser ces spectacles. L'organisation légaliste de la vie a prouvé ainsi son incapacité à se défendre contre la corrosion du mal.

"Sans qu'il y ait besoin de censure, les courants de pensée, d'idées à la mode sont séparés avec soin de ceux qui ne le sont pas, et ces derniers, sans être à proprement parler interdits, n'ont que peu de chances de percer au milieu des autres ouvrages et périodiques, (..). Vos étudiants sont libres au sens légal du terme, mais ils sont prisonniers des idoles portées aux nues par l'engouement à la mode.

Comment l'Ouest a-t-il pu décliner, de son pas triomphal à sa débilité présente ? ... Cela signifie que l'erreur doit être à la racine, à la fondation de la pensée moderne... Il faut là parler de la vision du monde qui a prévalu en Occident, née à la Renaissance, dont les développements politiques se sont manifestés à partir des Lumières. Elle est devenue la base de la doctrine sociale et politique et pourrait être appelée l'humanisme rationaliste : l'homme est vu au centre de tout.

"Les états devinrent sans cesse plus matérialistes. L'Occident a défendu avec succès, et même surabondamment, les droits de l'homme, mais l'homme a vu complètement s'étioler la conscience de

sa responsabilité devant Dieu comme devant la société

"Est-ce vrai que l'homme soit au-dessus de tout ? N'y a-t-il aucun esprit supérieur au-dessus de lui ? Les activités humaines et sociales peuvent-elles légitimement être réglées par la seule expansion matérielle ? A-t-on le droit de promouvoir cette expansion au détriment de l'intégrité de notre vie spirituelle ?

Soljenitsyne

(Discours du 8 juin 1978 – *Extraits*)

DANIEL ARTUR

L'ÉVOLUTION NÉCESSAIRE DES ENTREPRISES

"Il n'y a richesse, ni force que d'hommes" ¹

Quelles que soient ses causes, la crise financière qui agite la planète va conduire à de profonds changements dans le monde des entreprises. Les États ont mis en avant des sommes aussi fabuleuses que virtuelles pour empêcher leurs économies de s'effondrer mais le choc des mutations technologiques et la soudaineté de la chute boursière devraient frapper durement nombre de petites entreprises. Malheureusement, face à une concurrence alimentée par des capitaux apatrides, trop de chefs d'entreprises se trouvent confrontés à une double difficulté : l'influence, encore opprimente, du socialisme et l'isolement.

Alors que le socialisme marque toujours profondément notre société, l'effacement de la dialectique marxiste au sein de l'entreprise peut paraître une gageure. Son élimination est pourtant indispensable. Dans une économie fortement concurrentielle et toujours changeante, la convergence d'intérêt entre les trois parties prenantes de l'entreprise, le salarié, le patron et l'actionnaire, est une évidence pour peu que les uns et les autres n'aient pas pour seul objectif le résultat à la fin de l'année présente mais la pérennité et le perfectionnement de l'outil de travail, l'entreprise. Le meilleur atout pour l'entreprise est son capital humain dont elle doit rassembler et mobiliser toutes les compétences.

Le libéralisme, caractérisé par la recherche d'un gain facile et rapide, ne peut pas davantage réaliser cette mobilisation interne.

À l'image de la société issue de la révolution, le chef d'entreprise est plus ou moins imprégné par l'individualisme ambiant quand les nouvelles règles du marché mondial devraient l'inciter à multiplier les alliances. Dans un système économique fondé sur le savoir et l'intensification des échanges de toutes sortes, marqué par le rétrécissement de l'échelle de l'espace comme du temps, l'entreprise doit disposer de compétences nombreuses et de plus en plus pointues. Ne pouvant compter que sur ses seules ressources, la PME risque à tout moment d'être marginalisée ou absorbée. Le contexte porte donc son patron à mutualiser avec ses voisins, voire avec des concurrents, un certain nombre de tâches qui sans être au cœur de l'entreprise n'en sont pas moins indispensables. Des progrès ont été réalisés en ce sens. Au cours du colloque « Bretagne 2015 » organisé le 12 février 2008 par la CRCI (Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie) de Rennes, plusieurs intervenants mettaient l'accent sur la nécessité de réseaux ou sur la coopération entre les entreprises et les collectivités locales. La province s'efforce de constituer, à travers sa diaspora, des réseaux actifs au service de son économie. Avec la création d'une dizaine de "groupements d'employeurs" ², la Bretagne est bien placée dans l'essai de mutualisation des ressources humaines. Cependant la politique des groupements reste encore bien timide et ne touche qu'un nombre restreint de salariés, la plupart peu ou pas spécialisés.

Seule une coopération inter-entreprises accentuée permettra une gestion rationnelle et dynamique des compétences et des ressources. Associée à quelques autres dispositions, tel le portage salarial, apparues ces dernières années, elle serait en mesure de faire sauter les verrous mis en place par un pouvoir plus soucieux d'égalité que de justice. Bien menée et à l'abri des idéologies toujours opposées aux réalités concrètes de l'entreprise, cette coopération, pour trouver son plein épanouissement, ne pourrait que nous conduire vers les bonnes vieilles recettes qui ont fait leurs preuves pendant des siècles, les corporations³. Loin de tomber dans ce qui est dénoncé aujourd'hui sous le nom d'égoïsme corporatif, les corporations, rétablies sur les solides principes qui ont aidé à leur

fondation, constituent le seul recours possible contre le mondialisme. De plus, restauratrices de la cohésion sociale au sein des métiers, les corporations contribueraient largement "au bien commun du pays" avec l'aide d'un médiateur suprême, ce médiateur ne pouvant être que le Roi.

¹ de Jean Bodin (jurisconsulte, philosophe et théoricien politique français, 1530-1596)

² Le Groupement d'employeurs prévu par la loi du 25 juillet 1985 est une association loi 1901, dont l'objet est de recruter des salariés et de mettre ces derniers à disposition des membres du groupement.

³ Pour mieux connaître les corporations, voir le site <http://viveleroi.fr/article47.html> (Les corporations : utopie ou idée neuve ? Pour une alternative au capitalisme et au socialisme)

PIERRE BODIN

LES INSTITUTIONS

LE DROIT DIVIN PROVIDENTIEL MYTHE OU RÉALITÉ DANS LA PENSÉE DE BOSSUET ?

Dans une première partie, "Préliminaires" l'auteur a situé quelques enseignements forts de Bossuet : Hasard et Providence – Bien commun et Providence – Les fondements de la société civile – Autorité et pouvoir : des notions éphémères ? – La Monarchie : le seul mode de gouvernement qui plaise à Dieu.

Il nous fait ensuite retrouver ces différents points dans le *Discours sur l'histoire universelle* puis ici dans *les Oraisons funèbres*.



II LE DROIT DIVIN PROVIDENTIEL DANS LES ORAISONS FUNEBRES

Les oraisons funèbres ont pour particularité de s'attacher à des personnages de notre histoire, proches du Roi et proches de nous pour des raisons historiques -3 siècles, ce qui est peu en histoire- et pour des raisons psychologiques, leur manière d'être et de penser étant peu différente de la nôtre. Aussi de façon toute opératoire ai-je choisi d'évoquer les oraisons funèbres d'Henriette de France, d'Henriette d'Angleterre, de Marie-Thérèse d'Autriche **pour des raisons religieuses et humaines**, d'Anne de Gonzague **pour des raisons surnaturelles** et ici va ma préférence car l'on voit le miracle de la Grâce dans une personne très attachante et à laquelle de nombreux pécheurs ressemblent, de Michel Le Tellier **pour la sagesse et pour des raisons politiques** et enfin du Prince de Condé **pour des raisons militaires et surtout pour sa foi vive** qui s'est particulièrement manifestée à la fin de sa

vie, foi vive que l'on voit déjà présente dans l'âme d'Henriette-Marie de France.

L'oraison funèbre d'Henriette-Marie de France

« Et maintenant, ô rois, comprenez ; instruisez-vous, vous qui jugez la terre ! » Ps, II, 10.

Pour Bossuet « Celui qui règne dans les cieux » est Celui qui fait la loi aux rois et qui leur donne à tout moment de « grandes et terribles leçons ». C'est Lui qui élève et abaisse les trônes, qui donne puissance ou faiblesse aux princes pour leur montrer que cette puissance ne vient pas d'eux, mais de Sa Providence : cette oraison funèbre constitue un véritable prétexte pour développer cette notion. « Vous verrez dans une seule vie toutes les extrémités des choses humaines ; la félicité sans bornes aussi bien que les misères ». En vérité Dieu montre aux rois et

aux hommes à la fois les pompes et les grandeurs du monde mais aussi leur néant.

Après avoir connu la prospérité, Henriette est « plongée dans un abîme d'amertume ». Elle avait connu tour à tour la bonne et la mauvaise fortune : elle était arrivée à la cour d'Angleterre avec des Catholiques dont elle dut se séparer du fait de son époux Charles Ier et de ses courtisans. Henriette reste fidèle à la religion de ses ancêtres, fait venir trois nonces pour diriger les Catholiques selon les règles du Vatican, pour avancer « sur le chemin étroit qui mène à la vie ». Elle fait édifier une chapelle royale, appelle des religieux catholiques romains pour endiguer l'hérésie et le schisme ; par son exemple et par ses vertus, la reine fait de nombreuses conversions et aide matériellement -« grâce à l'immense profusion de ses aumônes »- les familles catholiques ruinées par le pouvoir anglican ! Par sa bonté, par son humanité et son caractère, elle réconcilie le roi et son fils avec la France ; ce roi qui grâce à elle fait preuve de justice et de modération dans ce royaume qui a renié le Catholicisme et « s'est rendu l'arbitre de ses croyances », royaume dans lequel les sectes se multiplient et qui connaît l'« indifférence des religions et l'athéisme ». Et Bossuet de considérer cette église anglicane pâle figure de l'Église Catholique : les rois conservent l'« Épiscopat », mais c'est en vain qu'ils contiennent les sectes ! Il fustige ces « évêques qui ont anéanti eux-mêmes l'autorité de leur chaire en condamnant ouvertement leurs prédécesseurs ».

Bien plus il en profite pour affirmer que cette religion a fait de ses adeptes des « factieux, des rebelles, des opiniâtres » qui « perdirent le respect de la Majesté et des lois ». Très vite l'orateur sacré cite Zacharie : « *Leur âme dit le Seigneur a varié envers moi* » quand ils ont si souvent changé la religion « *et je leur ai dit je ne serai plus votre pasteur* ». En d'autres termes Dieu les a abandonnés ! Mais tout n'est pas perdu si ces infidèles font amende honorable et retournent à l'unité, à la Foi Catholique ! C'est vers cette unité que tend Henriette « par ses voyages, par ses négociations, par ses traités ». Ainsi fait-elle une œuvre de missionnaire catholique en faisant régner le Christ sur le cœur des sujets du roi d'Angleterre, dans leur âme dans un pays hérétique et schismatique : « elle était sans cesse sous la vue de Dieu ... et jamais elle ne perdait la sainte présence de la majesté

de Dieu ». Une fois encore et de façon inattendue, nous constatons l'action de la Providence dans un royaume officiellement séparé de l'Église. Mais la reine va connaître les épreuves et devoir quitter l'Angleterre pour les Pays-Bas, les Stuart étant renversés du fait des « fausses religions, (de) la fureur de disputer des choses divines sans fin, sans règle, sans soumission (qui) ont emporté les courages » ; grâce à la Providence, Henriette garde la Foi Catholique, l'humilité et le courage, préférant la Croix au trône ! Par sa vertu, par sa force, par cette insigne humilité, elle fait triompher les Stuart en Angleterre et montre à toute l'Europe la grandeur de la religion Catholique, religion très éloignée de ce que beaucoup appelaient dans l'« Europe du Nord » les superstitions papistes, religion éloignée des vanités du monde, vanités contre lesquelles nous sommes mis en garde dans l'oraison funèbre d'Henriette-Anne d'Angleterre !

L'oraison funèbre d'Henriette-Anne d'Angleterre

« Vanités des vanités dit Salomon l'Éclésiaste et tout est vanité » Ecclés., I, 2.

Dieu est Dieu : Son Royaume est spirituel et ceux qui pensent que les richesses, les honneurs sont compatibles avec Lui notre unique nécessaire se trompent, s'égarent. La mort d'Henriette-Anne vient nous le rappeler de manière saisissante : Bossuet s'en fait l'écho et derrière ce chef d'œuvre oratoire transparait encore la main de la Providence. Tout ce qui est aimé par les hommes est haï par Dieu et trop souvent ce qui est aimé par Dieu est haï par les hommes ! Henriette-Anne d'Angleterre meurt soudainement et montre que tout est vain si l'on considère ce qu'il donne au monde ; en revanche tout est grand si l'on considère ce qu'il doit à Dieu, Lui qui guide ses pas. « *Vanités des vanités et tout est vanité* » : cette princesse était grande par son rang, par son intelligence, par sa force de caractère et par sa discrétion. Elle plaisait à la Cour du jeune roi Louis XIV pour son esprit, fut appréciée pour son élégance et fut l'objet de beaucoup de galanteries, « charmantes idoles » dont parle Bossuet qui brillent par leur vanité. Elle reçoit avec plaisir la dédicace de l'École des Femmes de même que celle d'Andromaque. Elle va à Douvres (avril-juin 1670) rencontrer Charles II d'Espagne pour

préparer un traité qui scellera le destin de l'Europe ; et c'est un triomphe pour elle ! Mais un jour de l'été 1670, tout s'effondre : il n'y a plus que le néant de l'existence terrestre, existence faite de peur, de misères, d'erreurs ! « Madame se meurt, madame est morte ! » Henriette-Anne n'est plus. Elle ressemble à ces cours d'eau qui se jettent dans L'océan et va « se confondre dans un abîme où l'on ne reconnaît plus ni princes, ni rois, ni toutes ces autres qualités superbes qui distinguent les hommes ». Oui tout est vanité ! Mais Henriette-Anne qui a pu céder aux « charmantes idoles » a pu aussi, comme tout homme se relever grâce à son origine divine et à sa destinée qui doit la conduire à Dieu ! Ici la créature de Dieu est grande parce qu'elle vient de Dieu et si sa mort est terrible, son humilité, sa sérénité et son abandon à la Providence la rendent aimables à son Créateur.

Elle se voit mourir et accepte cette mort dans la Foi Catholique, elle qui fut un temps prisonnière du schisme et de l'hérésie. Elle meurt dix mois après sa mère : qui l'eût cru à ce moment là ? Alors nous comprenons que « la santé n'est qu'un nom, la vie n'est qu'un songe, la gloire n'est qu'une apparence,... les plaisirs ne sont qu'un dangereux amusement ». Ainsi

« tout est vain en nous, excepté le sincère aveu que nous faisons devant Dieu de nos vanités et le jugement arrêté qui nous fait mépriser tout ce que nous sommes ». Pourtant ne nous méprenons pas : pour Bossuet ce mépris ne doit pas être confondu avec celui des impies et des libertins qui semble justifier leurs désordres ! Ce mépris de soi doit nous rendre humbles devant Dieu et dépendants de Lui. Aussi l'orateur sacré cite-t-il encore une autre parole de l'Ecclésiaste : « *Crains Dieu et observe ses commandements car c'est là tout l'homme : et sache que le Seigneur examinera dans son jugement tout ce que nous aurons fait de bien et de mal* », et nous invite à méditer notre néant purement humain, puis notre dignité purement divine. Avec lui nous comprenons qu'Henriette-Anne « est un témoin de l'un et de l'autre », elle qui meurt dans la Foi Catholique « loin du schisme de ses ancêtres » : l'hérésie et le schisme ne sont donc pas réhabilités pour Bossuet car la Providence veille sur tous les « infidèles » au sens le plus large du terme ! Ainsi donc Dieu donne à tous les hommes la Grâce d'abandonner ces péchés contre la Foi et contre l'obéissance à la véritable Église, et de rester purs devant son trône comme le fera Marie-Thérèse d'Autriche !

JEAN-MICHEL BOCQUET

- Bibliographie** J. B. BOSSUET *Oraisons funèbres* (E. Belin)
J. B. BOSSUET *Discours sur l'histoire universelle* (Garnier Flammarion)
M. PRELOT – *Histoire des Idées Politiques* (Dalloz)

LES PAGES DE NOTRE HISTOIRE

Histoire de Bretagne : Le clergé et les fêtes sous la monarchie de juillet en Ille-et-Vilaine

1830 - Les émeutiers des "Trois glorieuses" ont contraint le roi Charles X et toute sa famille à s'exiler. Louis-Philippe d'Orléans s'est emparé du pouvoir et s'est donné le titre de "roi des Français". Il lui manque encore le ralliement populaire, il espère l'obtenir par l'intermédiaire du clergé.

"Ce serait porter atteinte aux principes consacrés par notre charte de 1830 que de consentir à ce que certains anniversaires fassent l'objet de cérémonies officielles" rappelle, le 7 janvier 1831, le ministre de l'Intérieur dans une lettre circulaire que le préfet d'Ille-et-Vilaine¹⁻, Leroy, répercute immédiatement aux sous-préfets et aux maires du département, sans oublier d'en faire parvenir copie à l'évêque de Rennes. L'anniversaire de

l'exécution de Louis XVI est expressément visée. "Avant de recevoir copie de cette lettre, je regardais et je regarde toujours comme un excès de pouvoir l'injonction d'omettre la douloureuse cérémonie du 21 janvier", réplique Mgr de Lesquen, et il ajoute : "Que l'autorité civile ne s'immisce point dans mes cérémonies religieuses, lorsqu'elles ne troublent en rien la tranquillité publique".

Le 23 février, le ministre de l'Instruction Publique et des Cultes, peu confiant sans doute dans l'attitude du clergé, passe à l'offensive : il invite cette fois les évêques et archevêques de

¹⁻ Dans ce département, les Archives (série V des Cultes), ont conservé deux liasses intéressantes consacrées aux Fêtes de juillet. Elles méritent un dépouillement attentif. A.D. Ille-et-Vilaine. 1 M. 165 et 166.

France à modifier désormais la prière d'usage du «*Domine Salvum Fac Regem*», en y mentionnant expressément «*Ludovicum Philippum*» par référence au nouveau monarque régnant.

Un clergé en grande partie opposé au nouveau régime

Non contents en effet de harceler les tenants de la dynastie déchu à propos de la Saint-Louis, de la Saint-Charles et de la commémoration des martyrs de la Révolution, les Philippistes entendent en effet leur substituer de nouvelles cérémonies patriotiques : la fête du roi (1^{er} mai) et la célébration des Trois Glorieuses (28-30 juillet), mieux venues, croient-ils, pour susciter l'adhésion populaire au nouveau régime. Pour venir à bout du carlisme ecclésiastique, le gouvernement dispose de deux armes : l'une, matérielle : la menace de sanctions financières à l'encontre des desservants rebelles,² l'autre, proprement politique, qui s'exerce lors des messes célébrées à l'occasion des nouvelles fêtes, messes auxquelles le gouvernement entend conférer un caractère solennel. Armes complémentaires en réalité, qui n'excluent pas de la part des municipalités patriotiques une surveillance de tous les instants aux offices dominicaux, et portent tout spécialement sur les prières ou non prières des ecclésiastiques.

"*Mon Conseil Municipal a voté une somme de six cents livres au desservant, à condition qu'il chante le «Deus Salvum Fac Regem Ludovicum Philippum»*", explique le 10 juin 1831 le maire de Montreuil-sur-Ille. Le curé Pichart n'a-t-il pas averti qu'il instruirait tous les enfants gratis ? Hélas, il lui faut bientôt déchanter. «*Je vois qu'on ne peut forcer le vicaire à chanter le D.S.F. jusqu'à nouvel ordre*» écrit-il au préfet le 17 juillet. «*J'attendais votre réponse pour vous envoyer les pièces pour son traitement, je vous serais obligé de me les fournir*». L'attitude de ce desservant n'est pas isolée. Elle s'explique par les incidents qui avaient marqué la célébration de la nouvelle fête de la France, le 1^{er} mai.

Le préfet prend l'initiative

En l'absence de directives formelles de la part de Montalivet, le préfet d'Ille-et-Vilaine

² L'Église de France vit sous le régime du concordat de 1801 qui a entériné le vol de ses biens par l'État. Évêques et prêtres reçoivent un traitement de l'État.

avait cru bon, le 24 avril, de prendre l'initiative auprès de Monseigneur de Lesquen : «*J'apprendrai avec une vive satisfaction, la nouvelle que les cérémonies religieuses sont venues rehausser l'éclat de la Fête d'un roi qui donne, ainsi que son auguste famille, l'exemple de toutes les vertus chrétiennes ; je ne doute pas de l'empressement que mettront les autorités civiles et militaires à s'entendre avec nous pour les dispositions que vous arrêterez en ce sens*». Trois jours plus tard le préfet n'était pas encore fixé sur l'attitude du clergé : «*Le ministre des cultes m'a transmis la lettre qu'il vient d'adresser aux évêques*», écrit-il le 27 avril au général Bigarré, il m'invite à attendre les communications des prélats, ils ne les provoqueront pas... Jusqu'ici l'évêque ne m'a rien fait savoir... ».

Pas de participation du clergé à Rennes

À Rennes, à défaut de la participation du clergé, les cérémonies seront purement civiques. Le 28 avril, le maire Bouin décide d'inviter le général à se joindre au corps municipal. Le 1^{er} mai à dix heures, un cortège se formera à l'hôtel de ville pour se rendre ensuite au Thabor où sera posée la première pierre d'un monument élevé à la mémoire de deux jeunes concitoyens, Vanneau et Papu, tués dans les rues de Paris, au cours des émeutes de juillet. Aucun feu d'artifice ne sera tiré ce jour-là, en raison du mauvais temps. Quant à la revue, elle ne pourra se dérouler au Champ de Mars en raison des travaux. Elle se tiendra Place du Palais à une heure. Le discours inaugural du maire de Rennes prélude à la cérémonie du Thabor : «*Lorsqu'un pouvoir violent, jette brusquement son glaive dans les balances de la justice, quelques jeunes se jettent dans les rangs de l'héroïque population parisienne... Quel bel exemple pour notre jeunesse qui viendra dans cette enceinte s'exercer à ses premiers jeux*».

Tout se passe bien. «*La journée a été belle ; jamais sous la Restauration, la ville n'a été le soir illuminée de la sorte. L'ordre de la revue a été parfait. L'infanterie s'est déployée en bataille face au café Schwartz ³ des deux côtés de la façade du Palais. Les vétérans se sont regroupés avec l'artillerie à l'angle de la rue Saint-Georges, tandis que la cavalerie de la garde nationale restait stationnée rue de Brillhac*".

Au Thabor, le préfet a été éloquent : «*Du haut des cieux toujours ouverts à la Vertu, vous souriez à notre Liberté reconquise, votre ouvrage et votre gloire... Honorons ici un fils de la Souveraineté*

³ Au bas de la Place (Actuelle librairie Cheminant).

Nationale que vos courages ont reconquis d'un Roi, dont nous imitons l'exemple..." Un banquet de cinquante couverts, servi à la préfecture, a été suivi de toasts au roi des Français. Le soir, cinq cents personnes ont assisté au bal. Certes, plusieurs personnalités de la noblesse ont boudé l'invitation de la préfecture. Les gendarmes de Vitré sont venus cependant rassurer le nouveau pouvoir : des contacts ont été pris avec les principaux chefs des réfractaires et il faut s'attendre à leur très prochaine soumission.

Prudence dans les sous-préfectures

Les deux jours précédents, les sous-préfets avaient fait parvenir à Rennes leurs projets mais aussi leurs appréhensions.

Celui de **Vitré** attendait de nouvelles instructions : «*Comment savoir si le D.S.F. sera chanté, sans le demander expressément au curé ?*» Dans la négative, les militaires seront-ils conduits à la cérémonie ? Le 30 avril, nouvelle lettre : «*Le curé de Notre-Dame est formel ; il a reçu l'ordre de ne pas se mêler de la cérémonie. Par prudence, le Conseil Municipal décide de ne pas envoyer à l'église les représentants de la garde nationale*».

Le sous-préfet de **Redon**, lui aussi, est très hésitant. L'ordre du jour du général Bigarré lui déplait : «*Il excite ici la turbulence de cinq ou six petits agitateurs ; la garde veut aussi aller en armes et avec sa musique à l'église, si la troupe y va... On a parlé d'aller à la grand-messe, mais trois cents hommes armés ne pourront entrer dans une église déjà trop petite, sans dérangements. D'ailleurs, le lieutenant de la garde n'est nullement dans l'intention de s'y rendre...* » Il s'en est expliqué au maire. Le sous-préfet en a été instruit. «*Ici, écrit-il, si on veut entrer dans l'église, ce n'est pas à bonne intention, si on veut chanter le D.S.F. avec violence, molester ceux qui ne le chanteraient pas, même jouer la Marseillaise après le Salvum Fac Regem... Qu'en diront les officieux de la Gazette ?*»⁴ «*Nous sommes bien décidés, monsieur le Maire et moi, à ne céder à aucune sollicitation... Nous ne voulons pas non plus demander au curé, pour lui laisser l'avantage de nous la refuser...* ». Tout a été prévu pour illustrer la fête : «*Jeux, prix, distribution aux pauvres, vins et comestibles à la troupe, feux de joie et illuminations. C'est plus qu'on en faisait à la Saint-Charles*» ajoute le sous-préfet,

«*c'est tout ce que peut faire la ville qui est obérée et dont l'octroi ne rapporte que très peu en ce moment*».

À **Saint-Malo**, le général Bigarré a fait amener quatre canons pour complaire à la garde nationale et les manœuvres n'ont rien laissé à désirer. À entendre le sous-préfet : «*nos concitoyens n'ont plus rien à craindre de cette liberté inquiète, turbulente et dominatrice*» qui s'était récemment manifestée. Régie désormais par les lois et la Charte, elle relève la dignité de l'homme en lui garantissant l'exercice de ses droits». À la différence des Rennais, les Malouins ont joui d'un beau feu d'artifice ; mille huit cents billets ont été distribués pour le bal qui a revêtu un caractère plus populaire qu'à Rennes. Trois banderoles transparentes fixaient l'attention de la foule : l'une formée par le faisceau de trois cents lampions «*Le Soleil de Juillet éclaire le monde*», la seconde : «*Notre Roi appuyé sur la Charte ; La Sagesse le couronne*». La troisième, non moins significative, figure un homme en guenilles armé d'un bâton et coiffé d'un bonnet rouge, qui est tenu en respect par un garde national au moment où il s'apprêtait à attenter aux biens d'un citoyen pacifique. Décidément la Révolution est close et les bourgeois français se sentent désormais protégés.

Le sous-préfet de **Montfort**⁵ prévoyait des feux de peloton et faisait demander à cet effet des cartouches à l'Arsenal de Rennes. Le général Bigarré refuse de sortir les munitions de guerre de l'arsenal de Rennes pour la circonstance n'ayant pas reçu d'ordre formel à cet égard. La garde nationale a assisté en armes à la messe, mais son habillement et sa tenue laissent à désirer. La fête a été agrémentée d'un concours de tirs très réussi. «*Vivante image, s'écrie le sous-préfet Pontallié, de ces antiques Champs de Mai où nos pères célébraient l'élu du peuple dans les plaisirs et dont nos offrandes, nos armes et nos chants faisaient les frais, la sauvegarde et l'ornement*». Des fausses notes cependant dans les campagnes voisines : à Médréac, les prêtres se sont «*dépopularisés*» en annonçant publiquement qu'ils ne célébreraient pas la fête de la Saint-Philippe. Le nouveau maire, qui procédait à une distribution aux pauvres, a été insulté par d'anciens chouans. À Montauban, le curé a refusé l'entrée de l'église à la garde nationale en armes. À Saint-Méen, une messe a bien été célébrée mais sans gloire. Les officiants,

⁴ Allusion à la *Gazette Royale*, organe légitimiste, dont la sortie venait d'être annoncée par souscription.

⁵ Montfort-sur-Meu a été sous-préfecture de 1800 à 1926.

s'il faut en croire les témoins, «étaient vêtus salement» et l'autel était nu !

À **Fougères**, de l'aveu du sous-préfet Bertin, les cris de «Vive le Roi» ont été rares au cours de la revue. Quelques bleus endurcis se sont offerts le luxe de crier sans crainte «*A bas les chouans*». Trois mille cinq cents livres de pain, ont été distribuées aux pauvres par la garde nationale. Les prêtres de Saint-Léonard ont illuminé mais sans enthousiasme. Au Loroux, le curé a consenti à allumer le feu de joie, apparemment sous la contrainte de quelques gardes nationaux éméchés.

Dans **les chefs-lieux** de cantons bleus, à Bain, Guichen, Janzé, La Guerche, Retiers par exemple, les cantonnements de la garde ont fait seuls les frais de la fête militaire. Ailleurs, les festivités municipales ont été minces, faute de crédits inscrits au budget à cet effet.

Dans **les petites communes** de l'arrondissement de Rennes (Langouët, Mouazé, Parthenay, etc.), les maires se sont contentés d'ordonner ce jour-là une distribution de pain pour les pauvres. Quelques exceptions cependant : à Feins, un banquet a été ouvert par souscription ; il s'est terminé au chant de la Parisienne et a été suivi d'une course de bagues et d'un feu de joie. Deux couvreurs se sont même enhardis à planter un coq tricolore sur le clocher de l'église, pendant les Vêpres... Un feu de joie a également été allumé à Dingé le soir sur

une hauteur voisine du bourg baptisée «Le Rocher de la Patrie». À Guichen, tout a échoué en raison, paraît-il de la pingrerie du maire ; La garde nationale s'est manifestée en tirant quelques cartouches... À Antrain, selon le nouveau maire libéral, Le Hérissé, seuls les prêtres de la paroisse n'ont point illuminé. «*Si je ne m'étais pas interposé*, écrit-il , *ils auraient eu leurs vitres brisées*». À Janzé, le clergé a fait fermer les portes de l'église dès cinq heures du matin, et une campagne ironique s'est déchaînée contre le prétentieux emblème tricolore qui couronne maintenant l'église : «*Grâce, grâce pour ce coq*», est-il écrit sur un billet carliste affiché de toutes parts sur les halles. Une savante intrigue a été ourdie pour interdire la sonnerie des cloches pendant le feu de joie. Le piquet de garde expédié au presbytère pour se faire remettre les clefs de l'église s'est heurté au troisième vicaire, lequel a annoncé que son curé avait quitté le bourg de grand matin, emmenant dans sa poche le trousseau de l'édifice. Aucun baptême n'a pu être célébré, ce jour-là, à la paroisse. Le matin, à la messe, le vicaire Moisan a bien entonné faiblement le D.S.F., mais soudain la voix lui a manqué pour la péroraison et ses chantres loin de le seconder, ne lui ont donné aucune réponse : «*ils sont restés assis et muets*».

à suivre

MICHEL DUVAL

LA COURONNE D'ÉPINES DE NOTRE-SEIGNEUR

On sait que la Couronne d'épines fut apportée à Paris en 1239. Il en est, cependant, question bien avant dans plusieurs textes : le premier est la *Descriptio qualiter Karolus Magnus clavum et coronam Domini...* écrite par le moine de Saint-Denis Haymon qui la date du 9 juin 1053, et qui serait, en réalité, de 1190. Elle relate une grandiose cérémonie de l'exposition des reliques de la Passion et, si l'on en croit ce récit, la Couronne d'épines aurait été apportée de Terre sainte à Constantinople, puis de Constantinople à Aix-la-Chapelle par Charlemagne, enfin d'Aix-la-Chapelle à Saint-Denis par Charles le Chauve.

En deuxième lieu, la Sainte Couronne figure en 1124 dans un diplôme de Louis VI inspiré par Suger qui fit donner, ainsi, la consécration royale aux avantages importants

dont jouissait, en fait et non en droit, l'abbaye dyonisienne. On est là en présence du premier texte authentique mentionnant la Couronne d'épines.

Enfin, en 1233, à propos des conditions solennelles où l'on exhiba les reliques à Saint-Denis.

Il est donc incontestable que la Couronne d'épines était connue en France avant 1239. Comment se fait-il ? Peut-on expliquer cette contradiction, cette anomalie ? Oui, très facilement. Dès les premiers siècles, des épines de la Couronne furent distribuées assez largement dans les églises de la chrétienté qui les conservaient dans des reliquaires en forme de couronnes auxquels on donnait le nom de «Couronne d'épines». Il faut savoir qu'au Moyen-Age on nommait la partie pour le tout,

c'est ainsi qu'un os d'un crâne était désigné par le mot «crâne» autant de 79 fois qu'il y avait de reliques provenant d'un crâne. Cette figure de style, appelée synecdoque, explique pourquoi on connaît au moins sept crânes de saint Jean-Baptiste. Chaque parcelle possédait l'intégralité de sa valeur mystique, chaque partie avait le pouvoir surnaturel du tout.

Venons-en à la possession par la France de la Couronne d'épines conservée à Notre-Dame de Paris.

La Couronne d'épines acquise par saint Louis

Le 23 mars 1237 Baudouin II, prince français de la maison de Courtenay, devint empereur de l'empire latin de Constantinople qui se survivait péniblement. Baudouin alla en Occident à diverses reprises quémander des secours et aliénant, à cet effet, les reliques de ses églises. Dans la situation obérée où il se trouva il engagea, contre une forte somme, par un acte du 4 septembre 1238 qui est conservé, la Couronne d'épines à Nicolo Quirino, marchand vénitien. Saint Louis apprenant cette véritable simonie s'en indigna et se substitua à Quirino. Il envoya aussitôt deux dominicains, Jacques et André de Longjumeau, à Constantinople puis à Venise chercher la relique, accompagnés par les ambassadeurs chargés de régler les questions pécuniaires. Au retour une troupe de gens d'armes, prêtée par l'empereur d'Allemagne Frédéric II, protégeait le convoi. Quand le cortège fut arrivé à Troyes on prévint le Roi ; il quitta Paris pour Sens avec sa mère, ses frères, des prélats de sa maison et de nombreux religieux et seigneurs de la Cour.

La rencontre eut lieu le 10 août 1239 à Villeneuve-l'Archevêque, petite bourgade à six lieues au-delà de Sens.

Immédiatement on montre au Roi le coffre en bois dans lequel on transportait le trésor ; mais la curiosité de saint Louis était trop vive pour se satisfaire de si peu. On lui présente les actes établissant l'authenticité de l'envoi ; il vérifie les sceaux intacts et les fait briser. Le coffre ouvert, il voit une châsse en argent d'où l'on retire un vase d'or renfermant la sainte Couronne. Il la prend avec un pieux respect ; puis, s'agenouillant, il la considère longuement et la montre à tous les assistants émus, après quoi le Roi la replace dans le reliquaire et l'on se met en route.

Le lendemain, 11 août, on arrive à Sens. Aux portes de la ville Louis IX, son frère Robert, comte d'Artois, couverts d'une simple cotte, nu-pieds, prennent la châsse d'argent sur leurs épaules. Précédés du clergé de la région avec les reliques de toutes les églises, accompagnés des prélats et seigneurs, suivis d'un immense concours de peuple, ils portent la Couronne d'épines jusqu'à l'église métropolitaine de Sens (dont dépendait alors Paris, érigé en archevêché seulement le 20 octobre 1622 par une Bulle de Grégoire XV) où elle reste exposée tout le jour.

Le 12 août le Roi repart pour Paris où, huit jours plus tard, la relique est reçue solennellement.

En dehors de la ville (entendons en face de l'île de la Cité), on avait dressé une haute estrade sur laquelle on éleva la châsse afin que tout le monde pût la voir. Avec le même cérémonial qu'à Sens, mais au milieu d'une foule beaucoup plus considérable, le Roi et son frère transportèrent la Couronne d'épines à la cathédrale puis, après l'office, à la chapelle du Palais. Ce n'était évidemment pas l'édifice actuel, mais, sur le même emplacement, une chapelle fondée par Louis VI le Gros, vers 1020, sous le vocable de saint Nicolas. Après avoir acquis une portion considérable de la Vraie Croix, saint Louis fit bâtir, pour abriter toutes les reliques de la Passion, l'actuelle Sainte-Chapelle, véritable châsse monumentale, dont la dédicace sous le titre de Sainte Couronne d'épines de Notre-Seigneur fut célébrée le 26 avril 1248 par Eudes de Châteauroux, officiant en qualité de légat du Saint-Siège.

Une question reste pendante sur la date à laquelle on entreprit les travaux : dès 1241 disent les uns, 1243 avancent les autres. Cet écart de deux ans a plus d'importance qu'il n'y paraît. Si la Sainte-Chapelle fut achevée en cinq ans cela ressortit du tour de force. Et s'il fallut sept ans ce délai mettrait en évidence l'extraordinaire degré d'organisation atteint par les chantiers de construction -même royaux- au milieu du XIIIe siècle. Les lettres de première fondation ne nous renseignent pas parce qu'elles sont datées de janvier 1246, postérieurement à la cérémonie de la dédicace.

La Sainte-Chapelle n'est pas d'une conception très originale ; son architecture montre seulement des perfectionnements d'un modèle de chapelles de la fin du XIIe et du début du XIIIe siècle. Saint Louis avait déjà fait

construire celle du château de Saint-Germain-en-Laye, entre 1235 et 1238, malheureusement altérée dans son architecture par François Ier. Décrire, même en quelques mots, ce joyau du gothique n'est pas de mon propos ; je me bornerai à dire que la tradition remontant au XVIe siècle l'attribue au maître le plus célèbre du temps de saint Louis, considéré de son vivant comme le prince des architectes : Pierre de Montreuil, appelé parfois Pierre de Montereau, honoré du titre de doctor lathomorum.

La chapelle fut tout de suite dotée d'un clergé particulier, étant à la fois reliquaire et chapelle privée pour la famille royale qui pouvait y accéder directement du palais. En 1306 Philippe le Bel y faisait transférer, de l'abbatiale de Saint-Denis où il était conservé, le chef de saint Louis, son aïeul, pour lequel il avait commandé un buste-reliquaire en argent doré rehaussé de pierres précieuses ; et qui portait sur son socle les portraits des trente-deux rois depuis Clovis à Philippe le Bel, sur le modèle de la châsse de Charlemagne (canonisé en 1165), que Frédéric II de Hohenstaufen avait fait faire, et qui était flanquée des effigies des empereurs qui lui avaient succédé jusqu'au donateur inclus.

La Couronne d'épines fut conservée à la Sainte-Chapelle jusqu'à la Révolution dans la «grande châsse» placée sous une voûte en arrière du maître-autel et plus haut que lui. Cette châsse en bronze doré se fermait par deux portes munies de six serrures différentes et doublées, à l'intérieur, par deux battants en treillis doré avec quatre autres serrures, également différentes. Selon le traditionnel principe médiéval de contrôle, le Roi ne possédait pas seul les clefs : elles étaient réparties entre le souverain pour les quatre serrures intérieures, et le trésorier de la Sainte-Chapelle pour l'ouverture des deux volets extérieurs. Comme son nom l'indique, ce dernier était en effet responsable du contenu du trésor. Ces dispositions firent l'objet de précieux inventaires à chacune des prises de possession de cette dignité ; ils furent publiés de 1907 à 1909 par Vidier.

En 1656 s'opéra un changement dans la répartition des clefs, qui dura jusqu'à la Révolution, en substituant au trésorier de la Sainte-Chapelle le premier Président de la Cour des comptes.

Tous les ans, le Vendredi Saint, et parfois à l'occasion d'autres solennités, le Roi se rendait à la Sainte-Chapelle et exposait lui-même les reliques à la vénération des fidèles. Cet hommage était si bien passé en tradition royale qu'au XVe siècle les Anglais voulurent s'y plier, par politique, durant la courte période qu'ils furent maîtres de Paris : le 21 avril 1433, jour du Vendredi Saint le duc de Bedford, qui occupait le palais, décida en l'absence d'Henri VI, roi d'Angleterre, de montrer au peuple la Couronne d'épines, comme les Rois de France avaient coutume de le faire.

La Révolution

Le 12 mars 1791, par mesure de protection, Louis XVI fit translater la relique à Saint-Denis dans un carrosse à huit chevaux où avaient pris place son aumônier, l'abbé de Fénelon, et un officier du Garde-Meubles. Précaution inutile ! La relique y était encore plus exposée près des tombeaux des Rois que dans le sanctuaire qui lui avait été spécialement destiné.

Dans la nuit du 11 au 12 novembre 1793, tous les reliquaires en dépôt à l'abbaye furent envoyés à l'hôtel des Monnaies pour y être brisés afin d'utiliser ou de vendre les métaux précieux et les pierreries. Leur contenu, sans valeur marchande, fut remis à la Commission temporaire des arts. L'année suivante, en 1794, l'abbé Barthélémi, conservateur des médailles à la Bibliothèque nationale (et auteur du célèbre *Voyage du jeune Anacharsis en Grèce*), obtint du secrétaire de la Commission, un nommé Oudry, qu'il lui confiât la plus grande partie des reliques, et en particulier la Couronne d'épines ; elle resta à la Bibliothèque nationale jusqu'en octobre 1804.

A ce moment le cardinal de Belloy, archevêque de Paris, jugeant les circonstances favorables, réclama les reliques à Portalis, ministre des cultes. Sur son ordre le conservateur du Cabinet des médailles, Millin, remit la Sainte-Couronne, le 26 octobre de la même année, au Grand Vicaire, l'abbé Destros.

Depuis cette date la précieuse relique n'a jamais quitté l'église métropolitaine de Paris. Le sac du palais épiscopal, le 14 février 1831, ne s'étendit pas au Trésor de la cathédrale qui ne souffrit pas davantage de la Commune en 1871.

On peut donc suivre la Couronne d'épines de son arrivée en France à nos jours ; on possède tous les actes qui accompagnèrent ses

déplacements, depuis la lettre de Baudouin II, écrite avec du cinabre en caractères grecs, et scellée de son sceau impérial, jusqu'à l'authentique dressé par le cardinal de Belloy. Par conséquent on a la certitude absolue que la Couronne d'épines de Notre-Dame est bien celle que saint Louis avait envoyé chercher à Constantinople.

La dispensation des épines

Les Rois de France, gardiens de la Sainte Couronne, furent aussi de grands dispensateurs de ses épines, ou plutôt de ce qui en restait ; cette prodigalité est la cause qu'il n'y en ait plus aucune, comme on le verra plus loin.

Les Rois en donnèrent à Corbeil, Tolède; celle remise à l'évêque du Puy, Bernard de Montaigu, est conservée en l'église Notre-Dame de Saint-Etienne. En reçurent : Senlis, Saint-Marc de Venise, Valence, Séz, Barcelone, Saint-Maurice en Valais, Port-Royal, le Mont Saint-Michel, Pampelune, Vézélais, Clermont, Sens.

À Bourbon-l'Archambault, la Sainte-Chapelle des Bourbons possédait une épine. Bref, on en a compté soixante-dix provenant de la Couronne de la Sainte-Chapelle. Chose curieuse, à propos des soixante-dix épines que

comportait la Couronne acquise par saint Louis, saint Vincent Ferrier a dit que la Sainte-Couronne en avait, à l'origine, soixante-douze, autant que de disciples du Christ. Ce nombre est invraisemblable, eu égard à celui des épines données dans les premiers siècles : sûrement plus de deux. Il faut penser que saint Vincent Ferrier a pris là un nombre symbolique.

Les autres épines connues, comme celles de Solesmes et de Saint-Denis, ne proviennent pas de la Sainte-Chapelle.

Une anecdote pour clore la dispensation des épines.

En octobre 1791, Mme de Montperroux-Cambis, abbesse de Port-Royal, inconsciente de l'évolution de la politique, demande à Louis XVI de lui faire parvenir une ou deux épines de la Sainte Couronne transférée à Saint-Denis, pour remplacer celle perdue lors de la mainmise de la municipalité de Paris sur l'argenterie de son couvent. Sa supplique fut transmise à Dom Verneuil qui lui répondit, non sans, peut-être, une pointe d'ironie, qu'il lui semblait impossible de détacher la moindre parcelle de la Couronne d'épines. Quant à l'épine faisant partie des reliques de l'oratoire de Philippe Auguste, elle était imperceptible».

MICHEL DE MAUNY

LA CONTRE-RÉVOLUTION EN OEUVRE

Le comte Joseph de Puisaye en Bretagne en 1793-1794

A l'instigation de ses amis, Joseph de Puisaye, a décidé de se rendre à Londres. Il est accompagné de plusieurs personnes dont un certain Pierre-François Fournier de Grandmesnil, agent de la Correspondance. Quelques mois plus tard, Fournier revient sur le continent, prend contact avec les autorités républicaines et leur donne de précieux renseignements sur l'organisation royaliste. Il dénonce en particulier la famille Baslé dont la maison située dans la commune de Saint-Coulomb est un point de rendez-vous très important pour la contre-révolution.

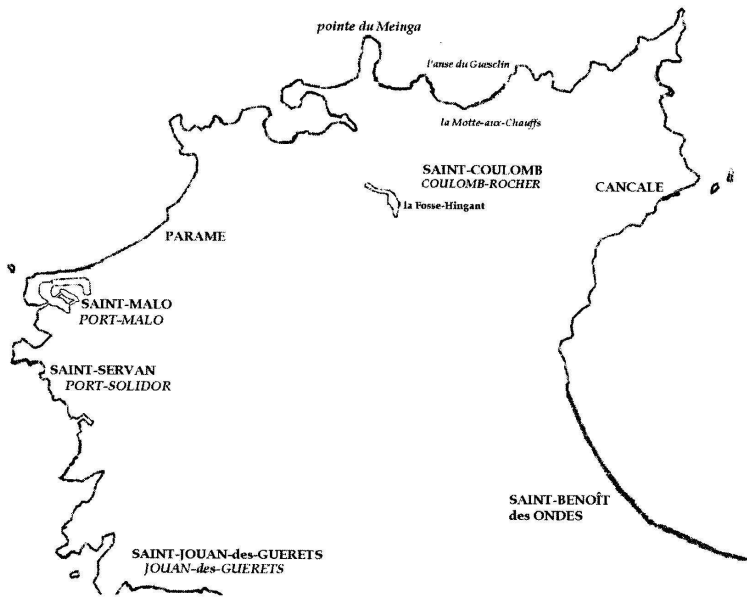
5^e partie : L'embarquement pour Jersey à Saint-Briac le 15 septembre 1794

"L'agent le plus actif"

Jean Baslé, laboureur, époux de Guillemette Lemeilleur, âgé de 57 ans en 1794, demeurant au village de la Ville Galbrun, avait une fille, Laurence Jeanne, née le 4 décembre 1761, qui épousa Julien Charles Gaudin, laboureur, le 14 février 1798. Un certificat signé par Dufour et Victor Collas de la Baratinais atteste qu'elle était «l'agent le plus actif que put employer M. Desilles pendant l'organisation de

l'armée de M. le Marquis de La Rouërie...»¹
«Cette femme avait établi pour premier point de la correspondance des Princes la maison de son père où les agents et tous les royalistes étaient reçus avec plaisir, bonté, aménité. Les secours leur étaient donnés sans réticence et sans intérêt, que non seulement de Bretagne, mais de tous les points de la France les proscrits, les fugitifs venaient s'y réfugier pour y trouver secours,

¹ A.D., I.-et-V., 4 R 8, dossier 98 de Laurence Jeanne Baslé.



passage en Angleterre et tout ce qu'il était possible de procurer en la circonstance... Lors de la découverte du bocal à la Fosse-Hingant, M. Desilles se sauva dans la maison de son père pour se mettre en sûreté.» Il gagna Jersey, dix-huit jours plus tard, avec Prigent. Olivier Jean Baslé, né le 3 avril 1774, était son frère. Dufour et Victor Amédée Collas de la Baronnais certifient le 1^{er} juin 1824 qu'il émigra le 17 septembre 1793, qu'à son arrivée à Jersey il fut incorporé dans le corps de Monsieur le marquis du Dresnay, compagnie des canonnières jusqu'au commencement de l'armée 1795, qu'il fut breveté lieutenant de la correspondance des princes français avec l'armée royale de Bretagne, d'Anjou et du Poitou. »²

Et son frère, compagnon de Puisaye

Olivier Jean Baslé qui émigra un 17 septembre ne peut être que le nommé Baslé qui s'embarqua avec Puisaye et qui débarqua à Jersey dans la soirée du 16 septembre. Que Dufour mentionne l'année 1793 n'est guère convaincant. En 1824, trente ans après l'événement, était-il sûr de l'année ? Doit-on accepter sans discussion son affirmation, doit-on admettre que sa mémoire était infaillible, quand on sait qu'il a indiqué le 23 octobre comme date du départ de Saint-Briac de l'expédition de Puisaye pour Jersey, dont il faisait pourtant lui-même partie ? En janvier 1795, au premier voyage qu'il fit en France, Olivier Jean Baslé fut attaqué en débarquant sur la côte d'Erquy. Il fut

atteint d'une balle au cou ; après une fusillade de trois quarts d'heure, il fut fait prisonnier avec le marquis de Pange, le comte de Vasselot, de la Rosière, le baron de Boisbaudron. «Le premier floréal an 3 -20 avril 1795-, ayant été compris dans la pacification passée à la Mabilais, il recouvra la liberté avec ses compagnons d'infortune, il fut envoyé de Rennes en mission dans le mois de prairial suivant près des chefs royalistes du Morbihan par Monsieur le major général baron de Cormatin ; il fut arrêté dans cette mission à Josselin sur l'ordre des représentants du peuple Guezno et Guermeur et conduit dans la prison de Rennes d'où il s'évada; puis il fit la guerre de l'an quatre en qualité de capitaine aide de camp de Monsieur le comte Joseph de Puisaye, général en chef de l'armée royale de Bretagne ; en 1799, arrêté pour ses opinions royalistes, il fut détenu une année entière.»

Une offre de service renouvelée

Dans sa lettre du 20 mars 1795, adressée au citoyen Bacher, Fournier dénonçait «ce Prigent dont je vous ai parlé et qui est le principal agent de Pitt pour la correspondance en France.» Il «a un beau-frère et une sœur à Saint-Malo, écrivait-il, qui lui donnent toutes les instructions que Pitt désire avoir du canton ; peut-être qu'une perquisition chez ce frère et cette sœur ne serait pas inutile...»³. Le 13 avril 1795, le Comité de Salut public de la Convention nationale transmettait une copie de cette lettre aux représentants du peuple près l'armée des côtes de Brest et de Cherbourg à Rennes et il écrivait qu'il était important qu'ils prennent les mesures pour mettre à profit les éclaircissements que l'auteur de la lettre fournissait. «Ces mesures sont urgentes, elles doivent être vigoureuses ; vous n'avez pas une minute à perdre, écrivait-il; faites surtout apposer à l'instant les scellés chez le beau-frère et la sœur de Prigent à Port-Malo et ne manquez pas d'établir les croisières conseillées par l'auteur de la lettre citée». Ils veulent dire les croisières de nuit de bâtiments légers sur la côte entre Saint-Malo et Cancale, que conseillait Fournier pour intercepter les navires de la correspondance avec Jersey.

² A.D., I-et-V., 4 R 8.

³ A.D., I-et-V., L supplément 6, Dossier Fournier de Grandmesnil.

Fournier faisait des offres de service à la République. Il serait bon, proposait-il, si les armées de la Vendée et des chouans n'ont pas mis bas les armes, de laisser subsister la correspondance entre elles et le gouvernement britannique, mais il faudrait alors que quelqu'un de non suspect à ce gouvernement se rendît auprès de lui pour s'enquérir de ses intentions. «Si on a assez de confiance en moi pour cette opération, je me charge de la faire avec fruit», assurait-il dans son rapport. Par ce moyen, on saurait positivement quels sont les projets de cette puissance ennemie et des émigrés et il serait aisé de les déjouer. Il serait aisé de tout préparer de manière à ce que, lors de la descente sur les côtes de Bretagne qu'elle se propose de faire à Saint-Malo de concert avec les armées de Vendée et des chouans, leurs armées n'échappent pas à une défaite certaine. «Cette opération suivie avec précision et discrétion devrait donner un grand avantage à la République sur cette puissance ennemie.» Il demande à être employé dans cette mission délicate. Il désire ardemment être utile à la République et lui prouver d'une manière non équivoque qu'il n'a jamais partagé les sentiments de ses ennemis et qu'il était digne du titre de citoyen français. C'est par cette profession de foi républicaine qu'il termine sa lettre du 20 mars 1795.

Où Fournier est suspecté par les républicains

Bacher transmitt les notes de Fournier au Comité de Salut public et il attendit de connaître la décision de celui-ci au vu des propositions de Fournier, avant de répondre à ce dernier. Désireux de rentrer en France, Fournier rencontra à Morat un négociant de Lyon qui l'invita à le suivre avec l'assurance qu'il serait en sûreté s'il venait avec lui. A Lyon, il écrivit à Bacher pour lui donner son adresse et lui renouveler ses offres de service dans une lettre datée du 10 mai 1795. Il comptait sur une réponse de sa part. Il reçut une lettre dans laquelle Bacher l'invitait à se rendre sur-le-champ à Bâle où il pourrait conférer avec lui et lui donner de nouveaux éclaircissements. En route, il fut arrêté le 1^{er} mai dans une auberge à Monthuel, la lettre de Bacher n'étant pas jugée suffisante en l'absence de passeport. Les représentants du peuple dans l'Ain le firent transférer à Bourg pour comparaître devant le tribunal criminel du département. Le 26 mai -7

prairial an 3-, interrogé par le président du tribunal, Fournier répond «s'appeler Pierre-François Fournier de Grandmesnil, natif de Villersexel département de Haute-Saône, ci-devant procureur au Parlement de Rennes, ci-devant Bretagne, département d'Ille-et-Vilaine, âgé de 38 ans, demeurant à Rennes, jusqu'en octobre 1793... Il est sorti de France le 12 octobre 1793, s'est embarqué au port de Saint-Malo, est allé à Jersey où il a passé six mois. De là, il dit qu'il est allé en Angleterre où il est demeuré jusqu'au premier février dernier ; il s'est ensuite embarqué et s'est rendu en Allemagne à Hambourg d'où il est venu à Bâle en Suisse.»³

Fournier envoyé à Rennes

«Le tribunal, attendu qu'il n'existait d'autres preuves de l'émigration de Fournier que sa propre déclaration, qu'il n'était connu de personne dans le département de l'Ain et qu'il devenait par conséquent impossible de constater son identité... arrête qu'il serait traduit près le tribunal criminel séant à Rennes, mais que, comme il faisait valoir en sa faveur un plan qu'il disait avoir communiqué aux comités du gouvernement pour les intérêts de la république et pour lequel il était en correspondance avec le citoyen Bacher, il serait provisoirement traduit et détenu à Paris jusqu'à ce que le Comité jugeât à propos de le faire transférer à Rennes.» Cet arrêté fut pris le 8 prairial -27 mai 1795-.

Le 7 octobre 1795, l'accusateur public près le tribunal criminel du département de la Seine écrit à l'accusateur public près le tribunal criminel d'Ille-et-Vilaine que Pierre-François Fournier sera transféré dans la maison de justice du tribunal criminel de Rennes. «Le tribunal n'ayant considéré Fournier que comme prévenu d'émigration s'est conformé à la loi du mois de brumaire dernier relative à ce genre de délit en renvoyant le prévenu et les pièces au tribunal criminel du département d'Ille-et-Vilaine.»

Le traître fusillé par les Chouans

Le 12 avril 1796, Fournier fut amené à Rennes. Deux mois plus tard, à la mi-juin, avait lieu la pacification de 1796. Fournier dut être mis en liberté peu de temps après son arrivée à Rennes. Puisaye écrit en effet dans ses *Mémoires*⁴ que «Fournier, procureur de Rennes, a été fusillé en 1796, convaincu d'espionnage et de trahison.» Dans le *Sketch*, la suite en grande partie inédite

de ses *Mémoires*, écrite en anglais, il précise : «Some time before the reddition Fournier de Grandmesnil sent to Brittany from England had made a similar attempt as St Hilaire but he was hostily detected and shot in the divoision of Couesbouc the son» c'est-à-dire : quelque temps avant la capitulation, Fournier de Grandmesnil, envoyé d'Angleterre en Bretagne... fut rapidement découvert et fusillé dans la division de Couesbouc fils». ⁵ Ce dernier commandait la

division de Bécherel au nord-ouest de Rennes. Comme il cessa de combattre avant la mi-juin 1796, ⁶ l'exécution de Fournier eut lieu auparavant. A la différence de Chèvetel, le prétendu ami du marquis de La Rouërie, Fournier ne s'était pas révélé capable de jouer le double jeu bien longtemps.

(à suivre)

⁴ Puisaye, *Mémoires*, t. II., p. 588.

⁵ Puisaye, *Sketch for a narrative of the events of the Royalist war since my return from Houat (in September 1795) to Brittany to the end of 1796*, British Library. Add. MS 8078 folio 84 recto

⁶ Maurice Hutt, *Chouannerie*, p. 467.

ANDRÉ COUILLARD

NOTES DE LECTURE

La Gazette Royale

Sommaire du numéro 117 (octobre - novembre - décembre 2008) :

Non ! Le monde n'est pas à refaire ! - Pierre Campguilhem nous a quittés - Un livre à recommander - Mgr le duc d'Anjou reçu en audience privée par Sa Sainteté le Pape Benoît XVI - Le mois de septembre de la Famille de France - Laïcité positive ou négative et vérités historiques - La France au fil des jours - 96ème pèlerinage légitimiste à Ste-Anne d'Auray - Allocution prononcée le 28 septembre 2008 à Ste-Anne d'Auray - "Liberté, Égalité, Fraternité" ou l'impossibilité d'être fils - Faut-il renier le passé royal de la France ? - Activités annoncées - Séance dite de la Flagellation au Parlement de Paris - Le Manifeste légitimiste - Dernière minute : crise institutionnelle au Luxembourg ? - L'UFUR - Nos lectures - Sinite paroulos - Revue de presse - In memoriam - Carnet

Le numéro : 4,50 €, abonnement (1 an) ordinaire : 15,00 €, étranger : 17,00 €, soutien : 20,00 €

Abonnement à l'ordre de l'U.C.L.F. Adresse : La Gazette Royale, Dominique Coudé, Pont Gwenn , 22420 Plouaret

CARNET

NAISSANCE

* **FLAMINE**, sœur de Marie, Matthieu, Thomas, Solène, Tanguy, Flavien et Anaïs nés le 10 décembre 2008, chez Monsieur et Madame Marc **MICHEL**,
18ème des petits-enfants de Madame Ludger **MICHEL**

Félicitations aux heureux parents et tous nos vœux de bonheur à **FLAMINE**.



"Gouverner ne consiste pas à flatter les passions des peuples, mais à s'appuyer sur leurs vertus"

Comte de Chambord (Manifeste du 9 octobre 1870)

LA LÉGITIMITÉ EN BRETAGNE

Un objectif :

Faire connaître la monarchie traditionnelle française

Calomniée, vilipendée depuis deux siècles, la monarchie est pourtant le type de gouvernement qui a construit la France, l'a régie pendant treize siècles et, selon de nombreux étrangers qui l'ont visitée au XVIIIe siècle, en a fait le pays du monde le plus prospère.

Rappelons également qu'à la veille de la Révolution, non seulement la Bretagne avait gardé son intégrité territoriale, ses États et son Parlement mais de plus, par l'institution de la Commission intermédiaire, elle avait pu conserver une large autonomie.

Seule la Monarchie peut apporter une réponse positive, non politicienne mais réaliste aux grands défis de l'avenir parce qu'elle est continuité, garantie de justice et de paix intérieure, et qu'elle s'enracine dans la religion et les traditions fondatrices.

Sept cercles :

- Arthur de Richemont (Rennes)
- Madame Élisabeth (Nantes)
- Georges Cadoudal (Vannes)
- Saint-Yves (Tréguier)
- Jean de Beaumanoir (Saint-Malo/Dinan)
- La Cathelinière (Saint-Nazaire)
- Duchesse Anne (Quimper)



unis au sein d'une fédération,

la Fédération Bretonne Légitimiste

BP 10307

35703 Rennes cedex 7

☎ 09 71 31 10 40 fed.bretonnelegitimiste@orange.fr

Un bimestriel :

- LA BLANCHE HERMINE

Depuis sa création, la FBL est adhérente à l'Union des Cercles Légitimistes de France (UCLF), elle en est la correspondante exclusive pour la Bretagne.

www.uclf.org (site de l'UCLF)

<http://viveleroi.fr> (site de l'UCLF)

www.monarchiefrancaise.fr (site de l'UCLF)

www.cercle-henri4.com (site du cercle légitimiste du Béarn)

www.royauté.org (site de l'Institut de la Maison de Bourbon)

BULLETIN D'ABONNEMENT À LA BLANCHE HERMINE

M. Mme Mlle Prénom : NOM :

Adresse :

Code Postal : Ville : ☎

Adresse électronique

Abonnement d'essai : 10 € pour 3 numéros

Abonnement normal : 20 €

Abonnement de soutien : à partir de 27 € et plus

Abonnement Étranger : 24 € (ecclésiastique : 20 €)

Abonnement électronique : 10 €

Bulletin d'abonnement à retourner à F.B.L. B.P. 10307, 35703 Rennes Cedex 7- CCP Rennes 3 613 22 N

Chèque à l'ordre de la F.B.L.

Directeur de Publication : P. BODIN – Imprimé par nos soins